

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU BASSIN AUTERIVAIN  
HAUTE-GARONNE**

**Nombre de membres**

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	37	42

**N° 33/2019**

**OBJET : Récompense pour le concours annuel de récupération de TLC/piles dans les écoles du territoire**

**L'an deux mille dix-neuf et le 5 février à 20h30,**

**Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 29 janvier 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Monique COURBIERES, Monique DUPRAT, Nadia ESTANG, Céline GABRIEL, Pierrette HENDRICK, Cathy HOAREAU, Annick MELINAT, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Geneviève PAUBERT, Danielle TENSA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, Jean CHENIN, Gilles COMBES, Michel COURTIADÉ, Jean-Jacques COUZIER, Serge DEMANGE, Serge DEJEAN, Claude DIDIER, Régis GRANGE, Joël MASSACRIER, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, Jean-Claude ROUANE, Pascal TATIBOUET, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Michel ZDAN.

**ABSENTS AVEC PROCURATION** : M<sup>me</sup> Nadine BARRE donne procuration à M. Serge BAURENS, M<sup>me</sup> Hélène JOACHIM à M. Floréal MUNOZ, M<sup>me</sup> Nathalie LAVAIL-MAZZOLO à M. Serge DEMANGE, M. René MARCHAND à M. Bernard TISSEIRE, M. Jean-Louis REMY à M<sup>me</sup> Monique COURBIERES.

**ABSENTS** : Messieurs Jean DELCASSE, Patrick LACAMPAGNE, Serge MARQUIER.

**ABSENTS EXCUSES** : Messieurs Philippe FOURMENTIN, René PACHER, Sébastien VINCINI.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Madame Monique COURBIERES a été nommée secrétaire de séance.**

Monsieur le Président rappelle que, pendant la semaine de réduction des déchets, le concours de récupération de piles et de textiles a été reconduit auprès des écoles volontaires suivantes : Esperce, puydaniel, Grépiac, Lagrâce-Dieu, Miremont, Mauressac. Ce concours permet de motiver les élèves sur les enjeux du tri et de la prévention des déchets. A l'issue du concours, des récompenses pour les écoles participantes sont proposées.

Au vu du ratio en Kg/élèves voici le classement des écoles et les récompenses proposées :

ECOLES	RECOMPENSES
1. ESPERCE	- Visite du centre de tri de Carcassonne qui propose aussi un espace Ludopédagogique « tri aventure » (le coût du transport devra être pris en charge par la collectivité pour un montant de 352 € TTC, plus le coût du repas du chauffeur) - Diplôme et crayon pour chaque élève offert par Corepile
2. PUYDANIEL & GREPIAC	- Jeu « défis Nature, le grand jeu » offert par Corepile (1/école) - Jeux de carte « ça suffit le gaspis » offert par l'ADEME (1/classe uniquement pour Grépiac) - Diplôme et crayon pour chaque élève offert par Corepile
3. LAGRACE DIEU	- Diplôme, crayon et magnet pour chaque élève offert par Corepile
4. MIREMONT et MAURESSAC	- Diplôme + crayon pour chaque élève offert par Corepile

Envoyé en préfecture le 08/02/2019

Reçu en préfecture le 08/02/2019

Affiché le



ID : 031-200068807-20190205-33\_2019-DE

Seul le coût du transport pour Carcassonne devra être pris en charge par la collectivité, soit 352 € TTC ainsi que le coût du repas du chauffeur.

Considérant cet exposé, le conseil communautaire, à l'unanimité,

**APPROUVE** la récompense au concours TLC et piles sous la forme de la visite du centre de tri de Carcassonne,

**CHARGE** Monsieur le Président d'inscrire la somme correspondante au budget 2019,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,  
Serge BAURENS